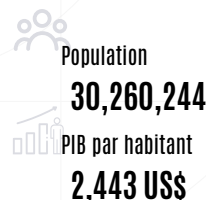
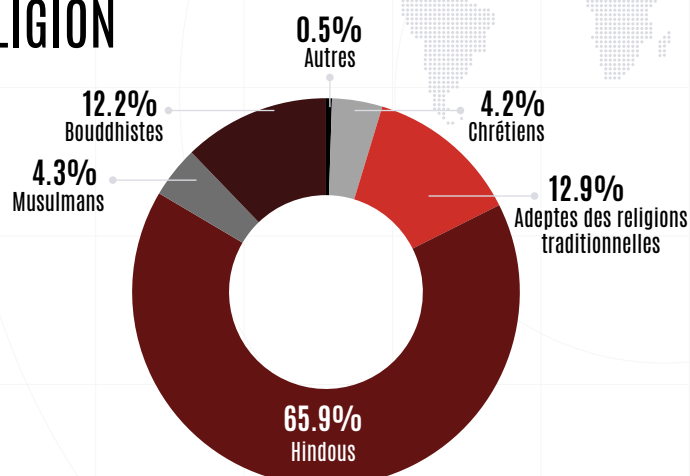




NÉPAL

RELIGION



LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

Le Népal se définit, dans sa Constitution¹, comme un État laïc. L'article 4, alinéa 1er, dispose que « le Népal est un État indépendant, indivisible, souverain et laïque ». Il ajoute : « Aux fins du présent article, le terme "laïque" désigne la liberté religieuse et culturelle, ainsi que la protection de la religion et de la culture transmises depuis des temps immémoriaux ».

La protection de la liberté religieuse par la Constitution inclut la liberté pour les institutions religieuses. Par exemple, l'article 26, alinéa 1er, dispose que la liberté religieuse est un droit fondamental, et l'article 26, alinéa 2, que « toute confession religieuse a le droit, en maintenant son existence indépendante, de gérer et de protéger ses lieux de culte et ses associations religieuses conformément à la loi ». Toutefois, l'article 26, alinéa 3, interdit expressément la conversion et tout acte qui pourrait « troubler » la religion d'autrui, précisant que personne « ne peut... convertir une personne d'une religion à une autre religion, ou perturber la religion d'autres personnes. Un tel acte est punissable par la loi ». Ces dispositions ont été renforcées dans le code pénal révisé, qui criminalise « l'offense aux senti-

ments religieux » d'autrui. L'article 9.158 du code pénal interdit les tentatives de « convertir » autrui, ou « d'affaiblir la religion, la foi ou les croyances pratiquées depuis les temps anciens (sanatan) par une communauté, une caste ou un groupe ethnique ». Il prévoit également une sévère peine d'emprisonnement, pouvant aller jusqu'à cinq ans, et une amende de 50.000 roupies (un peu plus de 350 euros).²

La loi dispose que l'État doit protéger le « Sanatana Dharma », un terme souvent traduit par « Tradition primordiale ». Cela désigne en général l'essence de l'hindouisme tel qu'il a été transmis au cours des siècles. En outre, l'article 9, alinéa 3, de la Constitution affirme que l'animal national est la vache, animal que l'hindouisme considère comme sacré. Ces dispositions pro-hindoues sont inscrites dans la Constitution et peuvent potentiellement légitimer et encourager la persécution et la discrimination religieuses. Ces dispositions et sanctions, qui comprennent l'interdiction constitutionnelle vaguement formulée de la conversion religieuse, imposent de sévères restrictions à la liberté religieuse des groupes religieux minoritaires, les rendant vulnérables aux abus juridiques et sociaux de la majorité hindoue, peuvent également affecter la liberté de conscience et de religion des membres de

la communauté majoritaire.

Les dispositions anti-conversion de la Constitution sont perçues comme ciblant spécifiquement les communautés chrétiennes du Népal. En effet, beaucoup ont noté que depuis l'adoption de la Constitution, les chrétiens avaient été de plus en plus harcelés et, dans certains cas, arrêtés par des responsables locaux du gouvernement en raison d'allégations selon lesquelles ils convertiraient des hindous, en particulier des dalits (intouchables) hindous.³ Des bombes ont également été lancées sur leurs lieux de culte.⁴

En plus de leur hostilité religieuse, les réglementations gouvernementales présentent des défis pour les organisations confessionnelles en général et les groupes chrétiens en particulier. Par exemple, les règles d'enregistrement imposent de lourdes exigences et des contraintes en ce qui concerne la collecte de fonds à l'étranger.⁵

Outre la Constitution et le code pénal, il y a d'autres lois et règlements qui discriminent les non-hindous. D'après les lois actuellement en vigueur, il est beaucoup plus facile d'obtenir une reconnaissance juridique pour les organisations hindoues que pour les institutions d'autres religions.⁶ Par exemple, les organisations non hindoues sont confrontées à des obstacles à l'acquisition de biens pour un usage institutionnel.

Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, il y a eu à la fois des améliorations dans certains domaines et des reculs dans d'autres. Les minorités chrétiennes et musulmanes peuvent désormais plus facilement acheter des terrains pour en faire leurs cimetières, ou agrandir les cimetières existants.⁷ Cependant, dans le domaine de la famille, les couples de religions différentes continuent d'avoir des difficultés à se marier, principalement pour des raisons culturelles ou sociales.⁸

En ce qui concerne les fêtes chrétiennes, il y a eu peu de changement. Malgré les protestations des chrétiens, Noël n'a pas été rétabli comme jour férié. Après la guerre civile, Noël était devenu officiellement jour férié en 2008, mais la disposition a été abrogée en 2016. Les chrétiens ont protesté, mais le Ministère de l'Intérieur a soutenu qu'il y avait déjà trop de jours fériés (83) et que « cette mesure n'est en aucune façon dirigée contre les chrétiens ».⁹ Le révérend Tanka Subedi, un éminent responsable protestant, a critiqué les dirigeants hindous pour avoir dit que

la laïcité était un cheval de Troie introduit par les chrétiens pour subvertir l'identité hindoue du Népal.¹⁰ Selon lui, les dirigeants du pays devraient se comporter d'une manière plus « neutre », notant que « les dirigeants ne croient en aucune religion, mais ils organisent des événements officiels pour célébrer les fêtes hindoues tout en persécutant les membres des minorités religieuses comme s'ils avaient enfreint la loi. Cela donne l'impression que nous vivons encore sous l'ancien système politique panchayat à parti unique ».¹¹

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Après l'adoption de la nouvelle Constitution en 2015 et du nouveau code pénal interdisant le prosélytisme et les efforts pour convertir autrui, qui est entrée en vigueur en août 2018, le Népal a connu une augmentation de la pression juridique et sociale sur les chrétiens.

En juin 2019, la police du district de Bardiya a arrêté un citoyen américain et son associé népalais, accusés de possession de littérature chrétienne et de conduite d'activités « de conversion ». Le citoyen américain a été libéré après 12 jours de détention et une audience, puis a quitté le pays.¹² En avril, quatre chrétiens, dont une américaine, ont été arrêtés sur des accusations similaires de conversion par séduction.¹³

En septembre 2019, un pasteur de Chitwan a dû se cacher d'extrémistes hindous à la suite d'une interview dans laquelle il avait témoigné de sa conversion au Christ, qui a été publiée sur les réseaux sociaux. Le pasteur et sa famille ont par la suite reçu des menaces de mort.

Avec l'apparition de la pandémie de covid-19 au début de 2020, les communautés religieuses minoritaires, dont les chrétiens, les musulmans et les bouddhistes, auraient subi davantage de discriminations, de harcèlement et de persécutions.

Un confinement national a été décidé en mars. Il a pris fin en juillet, mais certaines restrictions et autres règles sanitaires sont restées, limitant la taille des rassemblements.¹⁴ Les chefs religieux ont critiqué les confinements et les limitations forcées de la pratique religieuse, affirmant qu'une « colère divine » conduirait le pays à la catastrophe.¹⁵ Au milieu de la pandémie, la police a arrêté deux pasteurs accusés d'avoir organisé des offices cultuels en violation du confinement anti-Covid 19 dans le pays. Il a été relaté dans les médias que dans les deux cas, chacun des

ecclésiastiques se trouvait dans son église, en famille, pour donner des conseils aux croyants analphabètes qui n'étaient pas au courant des ordres du gouvernement concernant le covid-19.¹⁶

Plusieurs temples hindous ont également été fermés, et les fidèles n'ont pas pu participer à des rituels vieux de plusieurs siècles.¹⁷

En juillet 2020, après que les autorités eurent levé les restrictions liées au confinement dû au COVID-19, les membres d'une Église du district de Baglung ont repris la construction d'un bâtiment temporaire pour le culte, pouvant accueillir 50 personnes sur un terrain loué. Or, certains résidents locaux non chrétiens avaient demandé aux chrétiens d'arrêter les travaux et de quitter le terrain. Comme ils n'ont pas obtenu ce qu'ils souhaitaient, ils se sont tournés vers les autorités municipales et policières locales.¹⁸

Pour Mukunda Sharma, secrétaire exécutif de la Société chrétienne du Népal, le droit népalais n'est pas clair en ce qui concerne les Églises et leurs bâtiments, situation que les extrémistes hindous exploitent pour faire accuser les chrétiens. Jusqu'à présent, les permis de construire n'étaient pas requis pour les lieux de culte et de prière. Mais maintenant, les institutions religieuses qui mènent des activités caritatives et philanthropiques doivent être enregistrées et ont besoin d'un permis de l'administration de district et des fonctionnaires du fisc pour se conformer aux dernières modifications législatives, qui ont eu lieu pour se conformer à la nouvelle Constitution.

Une telle procédure d'enregistrement à plusieurs niveaux impose des charges importantes aux communautés religieuses, en particulier aux petites organisations religieuses.¹⁹

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Bien que la Constitution soit nominalement laïque et garantisse le droit de professer et de pratiquer la religion de son choix, elle interdit expressément de convertir les adeptes d'une religion à une autre, et interdit les comportements religieux qui pourraient perturber les croyances religieuses d'autrui et remettre en question l'ordre religieux et culturel établi.

Les structures sociales népalaises sont encore, à bien des égards, basées sur les valeurs traditionnelles, les normes, les coutumes et les rituels de la religion hindoue. L'écras-

sante majorité des népalais professent l'hindouisme, et la Constitution népalaise définit la laïcité d'une manière qui oblige l'État à protéger les traditions religieuses « immémoriales » et indigènes du pays, c'est-à-dire l'hindouisme.

Compte tenu de ce cadre constitutionnel et juridique peu clair, la latitude dont disposent certains groupes hindous pour générer des accusations et des tensions est un facteur supplémentaire qui mine les perspectives de liberté religieuse au Népal.

Dans ces circonstances, la liberté religieuse des chrétiens, des musulmans, des bouddhistes et des autres minorités religieuses du pays risque de faire face à d'importants défis et limitations juridiques et sociaux dans les années à venir. Les perspectives du droit à la liberté religieuse demeurent négatives.

NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Nepal's Constitution of 2015, Constitute Project, https://www.constituteproject.org/constitution/Nepal_2015.pdf
- 2 Ewelina U. Ochab, "Nepal's protection of religious freedom on downward spiral," *Forbes*, 7 février 2018, <https://www.forbes.com/sites/ewelinaochab/2018/02/07/nepals-protection-of-religious-freedom-on-downward-spiral/#4db9137cc87b>
- 3 Pete Pattison, *The Guardian*, 15 août 2017, <https://www.theguardian.com/global-development/2017/aug/15/they-use-money-to-promote-christianity-nepal-battle-for-souls>
- 4 *Christian Today*, 7 juin 2018, <http://www.christiantoday.co.in/article/6.christians.arrested.4.churches.attacked.bombed.in.nepal/18569.htm>
- 5 Prakash Khadka, *UCANews*, 13 juin 2019, <https://www.ucanews.com/news/challenging-time-for-nepal-ngos/85388#>. See also Timothy S. Shah et al., *Nepal Religious Freedom Landscape Report 2020*, Washington, D.C.: Religious Freedom Institute, 2020.
- 6 Office of International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/nepal/>
- 7 Office of International Religious Freedom, op. cit.
- 8 Prakash Khadka, *UCANews*, 29 juin 2016. <https://www.ucanews.com/news/marriage-making-sense-of-nepals-complex-culture/76429>
- 9
- 10 Florence Taylor, *Christian Today*, 7 avril 2016, <http://www.christiantoday.com/article/christians.threaten.to.protest.after.nepal.cancels.christmas/83519.htm>
- 11 Églises d'Asie, 28 novembre 2020, <https://missionsetrangeres.com/eglises-asie/liberte-religieuse-le-combat-des-minorites-chretiennes-nepalaises/>
- 12 *Morning Star News*, 8 août 2019, <https://morningstarnews.org/2019/08/foreign-christians-arrested-on-charges-of-converting-in-nepal/>
- 13 *Morning Star News*, 24 avril 2019, <https://morningstarnews.org/2019/04/four-christians-including-u-s-woman-arrested-from-hotel-in-nepal/>
- 14 Tika R Pradhan, *The Kathmandu Post*, 21 juillet 2020, <https://kathmandupost.com/national/2020/07/21/government-decides-to-lift-the-four-month-long-coronavirus-lockdown-but-with-conditions>
- 15 Phanindra Dahal, "Covid: God may punish Npal for cancelling rites, religious leaders warn," *BBC News*, 2 octobre 2020, <https://www.bbc.com/news/world-asia-54375436>
- 16 *Morning Star News*, 3 avril 2020, <https://morningstarnews.org/2020/04/police-in-nepal-falsely-charge-pastors-with-violating-coronavirus-lockdown-sources-say/>
- 17 Phanindra Dahal, op cit.
- 18 *Morning Star News*, 20 août 2020, <https://morningstarnews.org/2020/08/local-officials-in-nepal-order-halt-to-construction-of-church-building/>
- 19 Ibid.